

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 27 juin 2022

Nombre de
conseillers élus :
29

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
21

V – URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

**2022 – 35 (14) : Constitution d'un comité de pilotage pour la maîtrise d'ouvrage de
l'opération « ERP Prévert »**

Rapport au Conseil municipal :

Lors du conseil municipal du 13 décembre 2021, le Conseil Municipal s'est prononcé pour la création d'une école primaire, d'un périscolaire et d'une salle communale allée de l'Euro. Cette décision s'est accompagnée de la validation d'un programme architectural, d'un plan de financement et d'un concours de maîtrise d'œuvre. Le programme doit être totalement livré à la rentrée scolaire 2025 pour accueillir les élèves.

Le suivi du programme de construction de l'ERP Prévert nécessite de prendre des arbitrages réguliers avec l'architecte lauréat du concours afin d'assurer la qualité du projet, de respecter les délais de mise en œuvre du programme ainsi que le budget dédié. Afin d'assurer ce suivi régulier, il est proposé de constituer un comité de pilotage de taille réduite, composé de cinq élus titulaires et de cinq élus suppléants.

Ce comité de pilotage participe aux rendus de l'architecte choisi dans le cadre du concours de maîtrise d'ouvrage et de valider, dans les délais prévus par le contrat de maîtrise d'œuvre les documents structurants de l'opération (notamment Avant-Projet Définitif, Etudes de Projet, Dossier de Consultation des Entreprises). Il définit, arbitre et valide les principales orientations politiques au cours de l'exécution des études préparatoires puis des travaux de construction.

Ce comité de pilotage est réuni sur demande du Maire avec un préavis minimal de sept jours calendaires et se réunit sans quorum.

Ce comité de pilotage est secondé d'un comité technique composé de représentants des services, notamment de la Direction Générale des Services, la Direction du Pôle Technique, du Pôle Enfance-Jeunesse-Affaires Scolaires, du Responsable Administratif et Financier et de tout autre agent communal nécessaire. Ce comité technique doit apporter des aides à la

décision pour les orientations susnommées et se charge de la résolution des questions techniques mineures causées par la préparation et l'exécution des travaux.

Les orientations du Comité de Pilotage feront l'objet de points d'étape lors des réunions de la Commission Education-Enfance-Jeunesse et de la Commission Urbanisme/Construction Durable/Patrimoine/Ecologie Urbaine. Les autorisations d'urbanisme liées à la création de l'ERP seront également traitées en Commission Droit des Sols.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2021 validant un programme de construction d'une école primaire, d'un périscolaire et d'une salle communale ;

Vu le Concours de Maîtrise d'œuvre lancé pour la mise en œuvre de ce programme ;

Considérant que le suivi régulier du programme nécessite la réunion régulière d'un groupe d'élus afin d'effectuer les arbitrages nécessaires ;

Considérant l'appui proposé par le Comité Technique du programme ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le principe d'un Comité de Pilotage de 6 élus effectuant le suivi du programme de construction d'une école primaire, d'un périscolaire et d'une salle communale ;
- **NOMME** les membres du comité de pilotage comme suit :

Membres titulaires du COPIL « ERP Prévert »	Membres suppléants du COPIL « ERP Prévert »
Cécile DELATTRE	Eric KREINER
Karine QUIGNARD	Daniel CHAMBET
Claudia CARADONNA	Denis SCHANN
Elisabeth TAGLANG	Claire HUBER
Regina DE ALMEIDA	Sofiane AIT IKHLEF
Michael SAINTAUBIN	Sandrine EPPELE

Adoptée à la majorité
24 voix pour
3 voix contre (Mme DUBOIS, M. LOTZ, M. MOSSER)



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Cécile DELATTRE